



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MC Arles

LETTRE OUVERTE

Eddino WOJAK
Secrétaire local
SLP **FO Justice** MC Arles

à

Monsieur OLLIER
Directeur
De la Maison Centrale (MC)
D'Arles

Objet : Dissimulation de décisions avec des intentions répressives.

Monsieur,

Le **Syndicat Local Pénitentiaire FO Justice de la MC Arles** dénonce la façon dont la gestion locale camoufle ses décisions aux intentions répressives concernant les congés de maladies ordinaires (CMO) ou l'accident de travail (AT).

Il est tout d'abord scandaleux que malgré les nombreuses interpellations de notre organisation syndicale (OS), l'administration continue à maintenir des sanctions disciplinaires déguisées. En effet le lundi 31 janvier 2022 une délégation **FO Justice**, reçue par Madame PADOVANI, directrice des ressources humaines (DRH) a dénoncé l'arbitraire de la note DAP du 8 décembre 2021, relative à la stratégie de lutte contre l'absentéisme chronique, les arrêts de courte durée et les absences injustifiées.

Le 12 février 2022, constatant la continuité d'une application arbitraire de la présente note, le **SLP FO Justice de la MC Arles** a dénoncé la situation par voie de tract diffusé le 12 février 2022. Les agents en étant systématiquement affectés à un service « temporaire » de deux mois, selon une rotation de 5 jours ouvrables pour 1 jour de repos hebdomadaire (RH) ou 6 jours ouvrables pour 1 journée de RH, au retour de CMO ou AT, sans aucun entretien et discernement sont soumis à des sanctions déguisées.

Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MC Arles

SANCTIONS DÉGUISÉES !!!

Lundi 31 janvier 2022, une délégation FO Justice a été reçue par la Directrice des Ressources Humaines. Un des points abordés a été les changements d'équipes imposés aux agents. En effet, certains d'entre eux ont reçu un courrier leur notifiant leurs changements d'équipes, 2 à 3 semaines avant la mise en application. Ceci sans avoir accordé d'audience, l'information des agents se faisant par un simple courrier sans explications.

PITOYABLE !!!

La direction locale se moque que les agents aient planifiés des projets avec leurs familles en fonction des congés 2022 planifiés et reçus en 2021.

UNE HONTE !!!

Au vue des motifs mensongers évoqués par la direction, la délégation FO Justice a demandé l'abandon de cette décision qui n'est qu'une

SANCTION DÉGUISÉE

La directrice des ressources HUMAINES s'est repliée sur l'application de la « note relative à la stratégie de lutte contre l'absentéisme chronique, les arrêts de courte durée, les absences injustifiées », pour ce dédouaner de ses responsabilités SANS respecter les mesures préconisées par cette note.

Un simple courrier et HOP tu dégages dans une autre équipe !!!

Mais encore, c'est avec **STUPEUR** que le **SLP FO Justice de la MC Arles** vient d'être informé qu'un agent victime d'une agression a repris son service **CONTRE L'AVIS DU MEDECIN CONTRÔLEUR...** et « **SANCTIONNÉ** » en étant placé sur un service provisoire « S1 » ou « 01 »... l'agent se trouve être

PUNI POUR AVOIR ÉTÉ AGRESSÉ !!!

Une **HUMILIATION** pour les agents jugés responsables d'être malade et placés en CMO ou victime d'un accident du travail (AT) !!!

Le **SLP FO Justice de la MC Arles** en appel à la Direction Inter Régionale des Services Pénitentiaires de Marseille. Vos agents sont jugés et sanctionnés par des roulements inhabituels et des changements de services inopportuns.

Monsieur le Directeur Inter Régional, le **SLP FO Justice de la MC Arles** demande votre intervention face à **l'injustice, le mépris et le jugement** portés sur les absences justifiées de vos agents.

Monsieur le Directeur Inter Régional, le **SLP FO Justice de la MC Arles** demande l'abrogation de ces

SLP FO Justice MC Arles
Le 12 février 2022

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire **FO Résister / FO Rien Lâcher !!!**



Notre OS vous a encore interpellé le 12 avril 2022 par e-mail et en dépit de nos avertissements, vous avez continué à interpréter la note DAP et à réprimer les agents de retour de CMO ou AT au moyen de sanctions déguisées sous prétexte de « bienveillance ».

Une bienveillance qui a pour but de punir l'agent et dont la décision porte atteinte à sa situation professionnelle (stigmatisation) et personnelle (changement de rotation). Ceci constitue un traitement défavorable direct basé sur le critère de « l'état de santé » de l'agent, visible ou même affiché et revendiqué par votre management.

Ces mesures discriminent de manière significative une catégorie de personnel et notre OS a interrogé le Directeur Interregional (DI) lors du comité technique interrégional (CTI) du 16 mars 2022.

Monsieur ALVES a informé les membres de **FO Justice** que ce n'était pas l'objectif de la note DAP et qu'un rappel serait effectué sur l'application de celle-ci. Elle ne se veut pas un moyen de punition et de discrimination.

Malheureusement près d'un mois après avoir sollicité le DI, le **SLP FO Justice de la MC Arles** note que cette répression se poursuit alors qu'il est démontré qu'un taux élevé d'absentéisme indique de graves dysfonctionnements internes dus aux conditions de travail ou au management.

La performance des ressources humaines est essentielle à la prévention du stress et de la démotivation qui mènent à de l'absentéisme.

Pour **FO Justice**, la réduction de l'absentéisme au travail implique de tenir compte de plusieurs paramètres, notamment celui d'améliorer le climat social et identifier les dysfonctionnements. Le recours aux sanctions déguisées des agents de retour de CMO ou AT sous prétexte de bienveillance ne l'est pas.

Aujourd'hui ce sont les agents victimes d'un décès dans leur famille proche ou d'accidents de la vie qui sont stigmatisés par vos services RH.

En tant que tel, le **SLP FO Justice de la MC Arles** demande la cessation de cette méthode de stigmatisation envers le personnel et demande à saisir le référent harcèlement et discrimination de la DISP de Marseille, puisque les référents de notre établissement sont parties prenantes dans les prises de décisions répressives.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de mes salutations respectueuses

Eddino WOJAK
Secrétaire local
SLP FO Justice MC Arles
Le 3 mai 2022

